

Compte rendu réunion CORONAVIRUS du 10/03/2020

Une réunion s'est tenue hier à la Cité administrative d'Avignon en lieu et place du CHSCT pour évoquer les mesures prises par notre Direction dans le cadre de la crise sanitaire du CORONAVIRUS.

Un point d'information a d'abord été présenté par le Président qui a notamment proposé de réunir le CHSCT aussi souvent que possible afin d'évoquer cette crise sanitaire. Il a également précisé que, pour l'instant, le droit de retrait n'était pas applicable.

Puis il a cédé la parole au médecin de prévention, Mme VERDIERE RODRIGUES, qui a donné des explications sur le mode de transmission du virus et détaillé l'ensemble des mesures de précaution à prendre pour se protéger.

La situation des agents qui travaillent au contact des usagers a ensuite été évoquée.

Il a en outre été précisé que les services qui accueillent du public doivent être dotés de gel hydro-alcoolique et de paquets de mouchoirs à usage unique. Une distance d'un mètre entre l'utilisateur et l'agent qui le reçoit doit être respectée et les entretiens ne doivent pas durer plus de 15 minutes.

Une attention particulière a été portée aux agents atteints de pathologies graves (à titre d'exemple, les personnes souffrant d'asthme, de maladies pulmonaires mais aussi celles qui ont eu un cancer ou celles diabétiques à l'insuline) qui peuvent faire connaître leur situation auprès des ressources humaines ou du médecin de prévention. Ils doivent être écartés de l'accueil. Il en va de même pour les femmes enceintes.

S'agissant des agents intervenant à l'extérieur, tels que les vérificateurs, huissiers ou géomètres, il n'y a pas pour l'instant de restrictions à leurs activités. Avant de se déplacer, ils peuvent toutefois téléphoner à leurs interlocuteurs.

FO DGFIP 84 prend acte de l'ensemble des mesures de prévention prises par l'administration. L'essentiel est la réactivité face à l'évolution de la situation de cette crise sanitaire et d'avoir l'harmonisation la plus complète pour protéger les agents.